

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 septembre 2019

Le 4 septembre 2019, le Conseil municipal de Montpellier de Médillan, dûment convoqué individuellement et par lettre s'est réuni à 20H30 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur GEORGEON, Maire.

Date convocation : 29/08/2019

Présents : M GEORGEON, Mmes ALIZON, JACAUD, RAISON S., CLAVEL A., GUERIN V, JEANNAUD M, MM LAINE C, LAINE J-M, NICOLLE E, MM PERE Cyril, M JUTTAUD David, PICOULET E

Absente excusée : Mme CLEMENCEAU C.

Madame Anne CLAVEL a été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

RENTREE DES CLASSES A L'ECOLE MATERNELLE

Le Maire fait part au conseil que la rentrée à l'école s'est bien passée, il y a 67 élèves repartis sur trois classes. Une nouvelle professeure des écoles est arrivée pour la classe des moyens : Magalie PETIT.

2019_09_01 POSTE D'AGENT TECHNIQUE 28H/semaine

Depuis le départ de Cédric ALIZON, Le Maire remercie tous ceux qui ont œuvré bénévolement pour entretenir la commune et notamment Christian DECOMBE pour la taille des arbres et des haies.

Le Maire fait part au Conseil municipal des nombreuses candidatures reçues pour un poste d'agent technique polyvalent à temps partiel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal choisit Monsieur VIGREUX Cédrique demeurant à Montpellier de Médillan et opte pour un Contrat à durée déterminée pour accroissement saisonnier d'activité établi en application des dispositions de l'article 3, 2° à temps partiel soit 28H/semaine du 9 septembre au 31 décembre 2019,

La rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 347, indice majoré 325.

- Le Conseil charge le Maire de signer tous les documents afférents.

2019_09_02 CDD – AGENT TECHNIQUE A L'ECOLE : BASE DE REMUNERATION

Le Maire informe le Conseil que Marie-France CHOLLET effectue l'entretien des locaux scolaires pendant l'année scolaire en alternance avec Sylvie NICOLLE depuis 2015 : environ 110 heures/an et propose que son indice de rémunération soit identique à celui de la commune de Thaims où elle travaille, soit indice brut 403 et indice majoré 364.

Le Conseil municipal accepte que la rémunération de Marie-France CHOLLET soit calculée sur indice brut 403 et indice majoré 364.

2019_09_03 RESE – RAPPORT D'EXPLOITATION 2018 – EAU POTABLE

Après lecture et en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le rapport d'exploitation 2018 de l'eau présenté par la RESE (Régie du Syndicat des eaux).

2019_09_04 FETE COMMUNALE : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

La recette de la vente des boissons et frites lors de la fête communale est de 2 823 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser une subvention de 230 €, pour l'aide apportée lors de la fête, aux 5 associations communales et à la coopérative de l'école, soit 1380 €, il reste 1 443.00 € à la commune pour rembourser ses achats.

- ACCA Montpellier	: 230 €
- Coopérative de l'Ecole maternelle	: 230 €
- Clin d'œil	: 230 €
- Soleil d'Automne	: 230 €
- Alpine Renault Saintonge	: 230 €
- Association Saint Martin	: 230 €

QUESTIONS DIVERSES :

- Suite à de nombreuses réclamations, l'entraînement des voitures de M DEPEUX est dorénavant refusé sur la commune.